

Informations clients selon l'art. 45 LSA

Devoir légal d'information — Art. 45 LSA

Loi sur la surveillance des assurances (LSA)

Conseillers : Marc-Antoine Segui | N° FINMA : F01552603

Serkan Macit | N° FINMA : F01580567

Société : EVO Partners GmbH

(c/o ExpertFid & Audit AG) Strehlgasse 2, 8001 Zürich

1

BASE LÉGALE

Les intermédiaires d'assurance non liés sont soumis à une surveillance étatique fondée sur la Loi sur la surveillance des assurances (LSA). Les informations ci-après sont communiquées conformément aux art. 45, 45a et 45b LSA.

2

IDENTITÉ ET INSCRIPTION AU REGISTRE

La société EVO Partners GmbH est enregistrée sous le numéro F01552602 dans le registre public de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA. Vous pouvez consulter ce registre en ligne sur :

www.finma.ch/fr/surveillance/versicherungsvermittler/registersuche/

3

ÉTENDUE DES PRESTATIONS ET SECTEURS D'ACTIVITÉS

EVO Partners GmbH n'est ni juridiquement ni économiquement liée à une compagnie d'assurances. Elle propose des services de plusieurs compagnies en tant qu'intermédiaire indépendant et défend les intérêts du mandant vis-à-vis des assureurs et autres tiers.

EVO Partners GmbH entretient une relation de loyauté avec le preneur d'assurance et agit exclusivement dans son intérêt.

4

PUBLICITÉ DES RÉMUNÉRATIONS — ART. 45B LSA

Pour les prestations usuelles, EVO Partners GmbH ne facture aucun honoraire. Elle est rémunérée par les commissions de courtage incluses dans les primes, versées par les compagnies d'assurances.

Branche	Rémunération
Assurance de chose et patrimoine (véhicules, voyages, habitation, RC, location)	Jusqu'à cent pour cent de la prime annuelle
Assurance vie (collective et individuelle / prévoyance)	Jusqu'à quatre virgule neuf pour cent du total des primes sur la durée contractuelle
Assurance personne — LCA (accident / maladie complémentaire)	Jusqu'à seize fois la prime mensuelle
Assurance maladie de base — LAMal	Septante francs par assuré
Accidents (primes annuelles)	Jusqu'à quatre cents pour cent de la prime annuelle
Assurance protection juridique	Jusqu'à douze fois la prime mensuelle

En acceptant les présentes informations, le preneur d'assurance reconnaît avoir été expressément informé de la nature et de l'ordre de grandeur des rémunérations perçues par EVO Partners GmbH de la part des compagnies d'assurances, conformément à l'art. 45b LSA.

Sur demande, EVO Partners GmbH communique au preneur d'assurance les montants de rémunération effectivement reçus en lien avec son mandat.

Les prestations dépassant les activités typiques d'un courtier (analyses de risques, conseil juridique, etc.) sont payantes et nécessitent un accord écrit préalable du mandant.

EVO PARTNERS GMBH

(c/o ExpertFid & Audit AG)

Strehlgasse 2 — CH-8001 Zürich

T +41 76 779 0449

www.evo-partners.ch

5

FORMATION INITIALE ET CONTINUE

Pour vous informer sur la formation initiale et continue de vos conseillers, deux registres publics sont disponibles :

Registre sectoriel :

<https://register.vbv.ch/?lang=fr>

Registre FINMA (intermédiaires d'assurance) :

finma.ch/fr/surveillance/versicherungsvermittler/registersuche/

6

RESPONSABILITÉ — ART. 45 AL. 1 LET. D LSA

EVO Partners GmbH peut être tenue responsable en cas de faute, négligence ou information erronée commise dans le cadre de son activité d'intermédiation.

Assurance RC professionnelle : couverture auprès d'Allianz Suisse Société d'Assurances SA.

7

PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS — ART. 45A LSA

Des mesures organisationnelles adéquates sont mises en place pour prévenir les conflits d'intérêts lors de l'intermédiation de services d'assurance. Le mandant sera informé préalablement à la conclusion du contrat en cas de préjudice potentiel ne pouvant être exclu.

8

CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES — ART. 45 AL. 1 LET. E LSA

Les données personnelles sont traitées conformément à la Loi fédérale sur la protection des données (LPD), notamment son art. 6.

Données traitées : Données sensibles (santé, salaire, etc.) nécessaires à l'exécution des mandats.

Destinataires : Assureurs et autorités, dans la mesure nécessaire à l'émission d'offres et à la gestion des sinistres.

Usage marketing : Les données d'identification et coordonnées peuvent être utilisées pour des newsletters ou invitations. Le preneur d'assurance peut s'y opposer à tout moment.

Conservation : Les données sont conservées conformément aux obligations légales (10 ans pour les documents comptables).

Conformément à la LPD, toute personne concernée dispose d'un droit d'accès à ses données personnelles, d'un droit de rectification en cas d'inexactitude, ainsi que d'un droit d'opposition au traitement à des fins marketing. Ces droits peuvent être exercés par écrit à l'adresse du siège social d'EVO Partners GmbH.

Tout client a le droit d'obtenir des informations sur les données personnelles enregistrées et traitées par EVO Partners GmbH en adressant une demande écrite au siège social.

9

RÉCLAMATIONS

Toute réclamation peut être adressée à EVO Partners GmbH — office@evo-partners.ch — +41 76 779 0449 — (c/o ExpertFid & Audit AG) Strehlgasse 2, 8001 Zürich.

10

PRESTATIONS DE PRÉVOYANCE — LSFIN

Dans le cadre de certaines prestations de prévoyance (libre passage, 3e pilier lié), les conseillers peuvent intervenir sous couverture réglementaire d'un partenaire habilité LSFIn / ARIF. Le client en est informé préalablement et une documentation distincte lui est remise conformément à la LSFIn.

EVO PARTNERS GMBH

(c/o ExpertFid & Audit AG)

Strehlgasse 2 — CH-8001 Zürich

T +41 76 779 0449

www.evo-partners.ch